

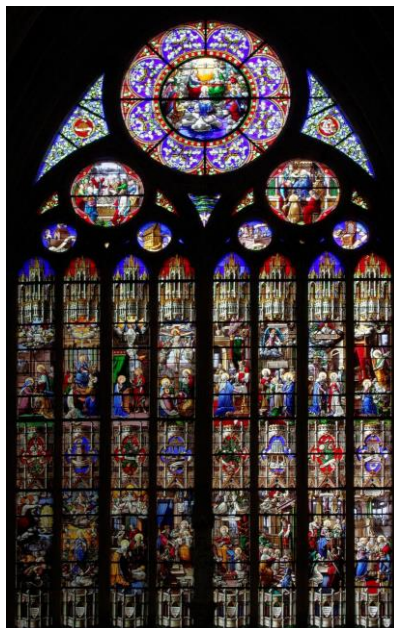
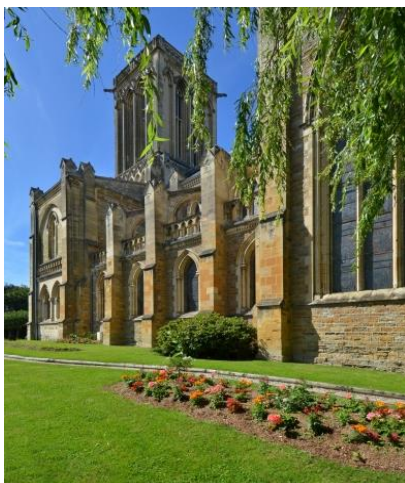
La pose de la **première pierre**, le 18 septembre 1872 (vitrail ci-contre), marque le début de la construction de l'église. Les travaux sont financés en grande partie par les dons des villégiateurs fortunés qui fréquentent la station depuis une vingtaine d'années.

Le caennais Aimar LAVALLEY-DUPERROUX en

est l'architecte. Il adopte pour l'édifice en pierre calcaire de Caen ou de Ranville, un plan en croix latine à nef allongée, voutée en ogive et bras du transept assez courts.

Le **chantier** avance en fonction des fonds récoltés et l'église est construite en plusieurs tranches : la nef et le transept (1872-1875), puis le chœur et ses chapelles latérales (1885-1889), et enfin les chapelles de l'entrée et le clocher (1895-1898). Deux autres architectes succéderont pour diriger la construction : Paul LEROUX à partir de 1882 et Firmin CAPPE pour le clocher.

Les **51 verrières**, sont réalisées par l'atelier DUHAMEL-MARETTE d'Evreux et proposent un riche programme iconographique : les cycles de la vie du Christ, de la Vierge et de Saint-Joseph, de Saint-Martin, de Saint-Etienne, les martyrs



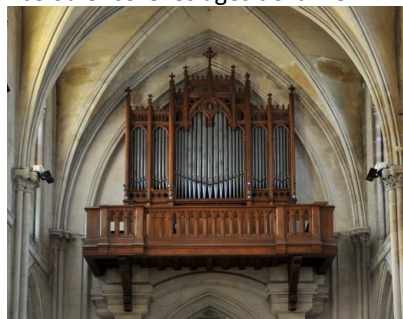
▲ Grande verrière Sud, cycle de la Vierge

Tout le **programme du décor intérieur** (autels, chaire, fonts baptismaux, chapiteaux) est confié, en 1891, aux frères Francis et Aimé JACQUIER, sculpteurs à Caen.

La statue de la « Vierge à l'étoile » (1988), en tilleul polychrome est quant à elle dûe à Marie et Albertine LE LOËT, de Paris.

Les stalles du chœur offrent un travail délicat de sculpture sur les accoudoirs et les miséricordes, s'inspirant des XVe et XVIe siècles et figurant des créatures grotesques et grimaçantes, l'abondance ou encore les âges de la vie.

Le buffet d'orgue, installé en 1920, occupe toute l'ouverture de la tribune. Il est signé des ateliers MUTIN-CAVAILLÉ-COLL et offre 37 tuyaux de montre. Un tableau de



▲ Orgue Mutin Cavallé Coll

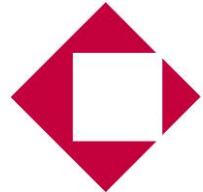
Jean-Joseph BENJAMIN-CONSTANT représentant « Saint Joseph père nourricier du Christ » est également classé.

de Pierre et Paul, les archanges, les docteur de l'Eglise, la vie de certains donateurs, ainsi que les grands lieux contemporains de pèlerinage dédiés à la Vierge. La richesse et l'unicité de ces véritables murs de verre ont valu à l'église le qualificatif de « sainte chapelle balnéaire ».

## ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE VILLERS-SUR-MER (ADSPV)



Le Villare - 26, rue du Général de Gaulle  
14640 Villers-sur-Mer

FONDATION **Délégation régionale Normandie**  
  
6 bis rue Saint Nicolas  
14 000 CAEN  
DU PATRIMOINE Tel. 02.31.91.15.77

Mail : [normandie@fondation-patrimoine.org](mailto:normandie@fondation-patrimoine.org)  
Site : <https://www.fondation-patrimoine.org/>



@fdp.Basse.Normandie

**Mentions légales :** Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactives (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## BON DE SOUSCRIPTION

OUI je fais un don pour la restauration de l'église Saint Martin de Villers-Sur-Mer

Montant du don : ..... €

- par CHÈQUE à l'ordre de  
« Fondation du Patrimoine – Villers-Sur-Mer »
- Par Internet / Site sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/30553](http://www.fondation-patrimoine.org/30553)

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66%** du don dans la limite de **20%** du revenu imposable ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de **75%** du don dans la limite de **50.000€**.

**Pour les entreprises**, réduction d'impôt de **60%** du don et dans la limite de **5%** du chiffre d'affaires HT. Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôts au titre de**

- l'impôt sur le revenu /  l'impôt sur la fortune immobilière /  l'impôt sur les sociétés

**NOM ou RAISON SOCIALE**

.....

**PRÉNOM** .....

**ADRESSE** .....

**CP** ..... **VILLE** .....

**TÉLÉPHONE** .....

**MAIL** .....

Date

Signature

## COMMENT FAIRE UN DON ?

**Par courrier :** Bulletin de souscription et chèque à envoyer à  
**ADSPV**

**Le Villare - 26, rue du Général de Gaulle  
14640 Villers-sur-Mer**

ou

**Fondation du Patrimoine  
6 bis rue Saint Nicolas  
14000 Caen**



▲ Saint Joseph père nourricier du Christ, J.-J. Benjamin-Constant

Aujourd'hui, l'église Saint Martin de Villers-Sur-Mer a besoin de **votre aide** car elle souffre d'importantes pathologies.

Le montant des travaux est conséquent et ne pourra se faire sans votre soutien.

## Chaque don, quel que soit son montant, compte !

Sous le patronage de la **Fondation du Patrimoine**, reconnue d'utilité publique, notre association, l'**ADSPV**, vise à soutenir et accompagner la municipalité dans ce projet de restauration.



**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE VILLERS-SUR-MER**

(ADSPV)

Le Villare - 26, rue du Général de Gaulle  
14640 Villers-sur-Mer

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE / Texte Y. Lebaillif - Photos OTA Villers/Mer, J.-P. Loevenbruck

# ÉGLISE SAINT MARTIN VILLERS-SUR-MER



L'église Saint Martin de Villers-Sur-Mer a été construite entre 1872 et 1898 dans le style néogothique, à l'emplacement même de l'ancienne église, dont la nef remontait au XIe siècle, mais qui menaçait ruine.

Elle est inscrite depuis 2006 à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques « en raison de sa qualité architecturale et de son décor, notamment l'ensemble de ses verrières »

